des deux provinces, et, cependant, nous n'avons qu'à nous féliciter de nos relations avec les habitants des autres origines et des autres religions. La question du divorce de M. BENNING est une preuvo que nous sommes en minorité dans la législature actuelle, car les protestants ont tous voté pour ce divorce, et les catholiques contre, et les premiers l'ont emporté. Les catholiques ont donc tort de crier qu'il faut se réunir pour faire triompher nos idées religieuses et la nationalité canadienne-française. C'est vouloir exciter les protestants et les Anglo-Canadiens à faire la même chose, et alors nous tomberions dans un état d'anarchie pire que jamais. Un soir de la semaine dernière, vers minuit, un hon. membre de cette chambre, un ex-ministre—l'hon. député de Cornwall (M. J. S. MACDONALD)—s'est oublié et a cherché à allumer les passions et les haines religiouses; mais je suis heureux de dire qu'il n'a pas réussi dans sa tentative, et que catholiques et protestants ont méprisé ses appels fanatiques et n'y ont pas répondu. Après avoir entendu cela, peut-on croire à la réalité de toutes ces alarmes lancées dans les journaux, dans la chambre et dans le pays? Non! il est impossible d'y croire et de ne pas voir que tout cela n'est que de l'hypocrisie faite pour soulever les préjugés du peuple. (Ecoutez ! écoutez!) On a dit encore que l'usage de notre langue était en danger et que les lois françaises allaient disparaître avec la confédération. Mais ne sait-on pas que nous devons la protection de nos lois françaises à l'hon. procureur-général du Bas-Canada, et le code civil, qu'il vient de nous soumettre. n'est-il pas une réponse suffisante à tout ce qu'on dit à ce propos? Les lois françaises seront maintenues et respectées dans le Bas-Canada, et nous le devrons à l'hon. procureur-général (M. CARTIER.) Nous aurons un statut pour assimiler la loi de la preuve en matière commerciale, dans le Bas-Canada, mais les lois françaises ne seront pas abolies. S'il y a un homme dans le pays qui ait véritablement le sens légal, et qui connaisse parfaitement les lois et les statuts du Bas-Canada, cet homme est certainement l'hon. procureur-général du Bas-Canada, George ETIENNE CARTIER. Personne ne peut lui refuser cela, et il n'y a pas un homme qui puisse lui faire compétition sous ce rapport. (Ecoutez ! écoutez !) Pourquoi venir dire que notre langue va disparaître et que son usage va être aboli dans la législature fédérale? Est-ce parce que l'on est obligé de mentir pour combattre le projet du gouvernement, et que l'on n'a pas de raisons véritables à lui opposer? Quand on se noie, on se rattache à toute espèce de planche—et c'est ce que fait aujourd'hui l'opposition. Mais elle devrait être juste et reconnaître que nous aurons notre code, qui nous garantira le maintien de nos lois dans le Bas-Canada, comme l'acte impérial nous garantira l'usage de notre langue. — Pourquoi aussi toujours amener des questions personnelles dans cette discussion? On dit: "Cartier fait ceci parce qu'il veut être gouverneur."

M. GEOFFRION—Ecoutez! écoutez! M. DENIS-L'hon. député de Verchères. qui crie " écoutez!" est un homme de trop de talent et de trop de bon sens pour approuver un pareil langage, et surtout pour employer de parcils moyens. Il devrait laisser cela à l'hon. député de Richelieu (M. PERRAULT), qui nous dit en pleine chambre que la majorité est vénale et servile. Un pareil langage ne devrait pas être employé ici, par respect pour nous-mêmes, et par respect pour les Canadiens-Français de cette chambre. Il est très inconvenant de la part d'un jeune imberbe qui n'a pas plus d'expérience que n'en possède l'hon. député de Richelieu, surtout lorsqu'il s'adresse à des hommes de la position, de la capacité et de la valeur de l'hon. procureur-général du Bas-Canada. Tous les partis s'accordent à dire que le procureur-général est capable, honnête et intègre; mais tous n'approuvent pas sa politique, et cela est parfaitement légitime. Mais cela n'est pas une raison pour laquelle on doit l'attaquer dans son caractère privé et lui prêter des idées qu'il n'a pas. On le dit honnête et intègre, et cependant on lit sur les journaux qu'il veut vendre son pays, sa religion et sa nationalité pour un titre ou une charge de gouverneur. Vraiment, cela est indigne! (Ecoutez! écoutez!) Les membres de l'opposition demandent un appel au peuple au sujet de la question de la confédération. Mais, si vous l'avies, vous verriez jusqu'où vous iries! Ces demandes d'appel au peuple ne sont faites que dans le but de servir une coterie qui dirait à ceux qui voudraient discuter franchement la question devant le peuple : "Taisez-vous et votez contre le gouvernement!" C'est ce que l'on a déjà essayé de faire au moyen des assemblées qu'ils ont faites dans différents comtés; mais je dois dire que dans le mien